

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification du mélange : Figure 4 Rigid White

1.2 Utilisation de la préparation : Pour l'impression 3D, utiliser les systèmes Figure 4[®].

1.3 Identification de la société/de l'entreprise :

3D Systems, Inc.
333 Three D Systems Circle
Rock Hill, Caroline du Sud (États-Unis)
Téléphone : +1 803.326.3900 ou
Numéro d'appel gratuit : 800.793.3669
Courriel : moreinfo@3dsystems.com

3D Systems Europe Ltd.
200 Maylands Avenue
Hemel Hempstead
Herts, HP2 7TG United Kingdom
Téléphone : +44 144-2282600
Courriel : moreinfo@3dsystems.com

3D Systems Asia-Pacific
30-32 Ceylon St
Nunawading VIC 3131
Australie
+61 3 9819 4422
Courriel : moreinfo@3dsystems.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence :

États-Unis :
Urgences chimiques :
800.424.9300 – Chemtrec

Europe :
Urgences chimiques :
+ 1 703.527.3887 - Chemtrec

Australie :
Urgences chimiques :
+61 29037.2994 – Chemtrec (Australie)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

GHS : Règlement CE n° 1272/2008, 29 CFR 1910

Dangers physiques :

Aucun

Danger pour la santé :

| | | |
|--|-------------|------|
| Toxicité aiguë (par voie orale) | Catégorie 4 | H302 |
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1 | H317 |
| Lésions oculaires graves / irritation oculaire | Catégorie 1 | H318 |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 | H361 |
| Exposition répétée selon STOT | Catégorie 2 | H373 |

Dangers pour l'environnement :

| | | |
|------------------------------|-------------|------|
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 3 | H412 |
|------------------------------|-------------|------|

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement CE n° 1272/2008 :

Pictogrammes et mots-indicateurs de danger :



GHS07



GHS08



GHS05

Mot-indicateur : Danger

Composants dangereux devant figurer sur les étiquettes :

Propène-1-one, 1-(4-morpholinyle) ; prop-2-énoate de (3,3,5-triméthylcyclohexyle) ; acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de (1R,2R,4R)-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle, rel- ; oxyde de diphényle(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine ; acide 2-propénoïque, ester de 2-phénoxyéthyle

Déclaration des dangers :

H302 : Nocif si avalé.

H312 : Nocif pour la vie aquatique, avec des effets durables.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H361 : Suspecté de diminuer la fertilité ou de provoquer des lésions au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

Déclaration des précautions à prendre :

Prévention :

- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 : Éviter d'inhaler les poussières/émanations/gaz/ vapeurs/brouillards de ce produit.
 P264 : Laver soigneusement la peau contaminée après la manipulation.
 P270 : Ne pas manger, boire ou fumer quand on utilise ce produit.
 P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.
 P273 : Éviter de libérer dans l'environnement.
 P280 : Porter des gants de protection/vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction :

- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup de savon et d'eau.
 P301 + P312 : SI AVALÉ : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 : SI DANS LES YEUX : Rincez prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant et si cela est facile, enlever les verres de contact et continuer le rinçage.
 P308 + P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
 P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P321 : Traitement spécifique : laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant environ 15 minutes.
 P333 + P313 : En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage :

- P405 : Garder sous clef.

Mise au rebut :

- P501 : Mettre au rebut le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires :

Entreposage : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Description chimique :

Description : Mélange organique

3.2 Mélanges :

| Nom chimique | Numéro CAS | Numéro CE | % | Classification Règlementation CE 1272/2008 |
|--|------------|-----------|---------|--|
| 2-Propène-1-one, 1-(4-morpholinyle) | 5117-12-4 | 418-140-1 | 30 - 60 | Très toxique (par voie orale) cat. 4 - H302 Barrage oculaire cat 1 - H318 STOT re (oral) cat 2 - H373 Sensibilisation cutanée cat. 1 - H317 |
| (3,3,5-triméthylcyclohexyl) prop-2-énoate | 86178-38-3 | 289-200-9 | 5 - 20 | Sensibilisation cutanée cat. 1 - H317 Aquatique chronique cat. 2 - H411 Aquatique grave cat. 1 - H400 |
| Acide 2-propénoïque, 2-méthyle-, (1R,2R,4R) -1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1]hept-2-yl ester, rel- | 7534-94-3 | 231-403-1 | 5 -20 | Irritation cutanée cat. 2 - H317 Irritation oculaire cat. 2 - H318 STOT SE cat. 3 - H335 Aquatique chronique cat. 3 - H412 |
| Oxyde de diphenyle(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine | 75980-60-8 | 278-355-8 | 0.1-1 | Toxique pour la reproduction cat. 2 - H361 Sensibilisation cutanée cat. 1 - H317 Aquatique chronique cat. 2 - H411 |
| Acide prop-2-énoïque, ester 2-phénoxyéthyl | 48145-04-6 | 256-360-6 | 1-5 | Sensibilisation cutanée cat. 1 - H317 Aquatique chronique cat. 2 - H411 Toxique pour la reproduction cat. 2 - H361 |

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Informations générales : Contrôler que des installations de lavage des yeux et des douches de sécurité ont été installées à proximité de la place de travail.

4.2 En cas d'inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires ou de difficultés à respirer, consulter immédiatement un médecin.

4.3 En cas de contact avec la peau : Peut provoquer des irritations ou une sensibilisation de la peau, y compris des rougeurs et/ou des enflures. Se laver immédiatement avec beaucoup d'eau savonneuse. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les remettre.

4.4 En cas de contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. Provoque des rougeurs, des enflures et des douleurs. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.5 En cas d'ingestion : Irrite la bouche, la gorge et l'estomac. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau et consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

4.6 Protection du secouriste : Utiliser un équipement de protection adéquat (voir section 8). Transporter la personne exposée à l'air frais. Enlever les vêtements et les souliers contaminés.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Produits d'extinction adéquats : Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers d'exposition particuliers à la substance ou préparation, aux produits de combustion, aux gaz produits : La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO₂, du CO, du NO_x et de la fumée.

5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter des vêtements de protection complète, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire autonome par pression et un masque facial.

5.5 Informations supplémentaires : Enlever le récipient de l'endroit si cela est possible sans danger. Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Éviter d'inhaler le produit ou les sous-produits de combustion.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles : Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable. Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Consulter immédiatement un expert.

6.2 Précautions face à l'environnement : Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Informer les autorités locales en cas de contamination de l'environnement aquatique.

6.3 Méthodes de nettoyage : Porter un équipement de protection et des vêtements appropriés pour minimiser l'exposition. L'utilisation de respirateurs certifiés et de gants résistant aux produits chimiques est nécessaire pour éviter toute exposition à des matières n'ayant pas réagi lors du nettoyage en cas de déversement (l'utilisation d'un respirateur 3M 6000 avec une cartouche de protection contre les vapeurs organiques A2 ou un demi-masque 3M 4251 est recommandée).

Absorber les déversements accidentels en utilisant des matériaux absorbants adéquats. Pour la mise au rebut, placer tous les déchets dans des sacs ou des récipients étanches appropriés. Le matériau et son récipient doivent être mis au rebut comme les déchets dangereux. Éloigner des sources d'allumage.

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Manipulation : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter les sources d'inflammation. Ne pas laisser entrer dans les canalisations et les cours d'eau.

7.2 Entreposage : Entreposer dans le récipient étanche d'origine à la température ambiante. Conserver ce produit à l'intérieur dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'abri du soleil et des sources d'UV. Température d'entreposage : inférieure à 35°C. Classe de stockage 10, liquides nocifs pour l'environnement.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition :

Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition (PEL/limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps) n'a été établie pour ce produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

Moyens techniques permettant d'éviter une exposition : Utiliser uniquement avec les systèmes Figure 4 de 3D Systèmes dotés d'un dispositif de filtration au carbone qui fonctionne. Les pièces non cuites doivent être transportées dans des conteneurs fermés.

Moyens permettant d'éviter l'exposition : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Laver les mains après la manipulation et avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la journée.

Équipement de protection personnelle :

Protection des voies respiratoires : Il est recommandé que les utilisateurs utilisent des contrôles techniques appropriés, y compris, mais sans s'y limiter, une ventilation locale par aspiration aux endroits où les imprimantes et les dispositifs de post-traitement sont installées, afin de réduire au minimum l'exposition par inhalation.

Protection des mains : Utiliser des gants nitrile imperméables.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou de protection des produits chimiques.

Protection du corps : Porter un tablier et des chaussures fermées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Apparence :

État physique : liquide

Couleur : blanche

Odeur : Légère d'acrylate

9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

| | |
|---|------------------------------------|
| pH (20 °C) : | S.O. |
| Température/plage de température de fusion (°C) : | S.O. |
| Température/plage de température d'ébullition (°C) : | S.O. |
| Point d'éclair (°C) : | 103 (creuset fermé Pensky-Martens) |
| Température d'allumage (°C) : | S.O. |
| Pression de vapeur (°C) : | S.O. |
| Densité (g/cm³) : | S.O. |
| Densité apparente (kg/m³) : | S.O. |
| Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) : | S.O. |
| Coefficient de partition : | S.O. |
| n-octanol/eau (log Po/w) : | S.O. |
| Viscosité dynamique (mPa s) : | ~250 (à 25 °C) |
| Danger d'explosion de la poussière : | S.O. |
| Limites d'explosion : | S.O. |

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter : Éviter l'exposition à la chaleur et à la lumière. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges électriques statiques.

10.2 Substances à éviter : Agents oxydants, acides forts et bases fortes.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Du gaz carbonique, du monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.

11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution : S.O.

11.2 Effets graves (tests de toxicité) - La formulation n'a pas été testée

Toxicité aiguë des composants :

Irrite la peau et les yeux.

Provoque une sensibilisation.

Corrosif pour la peau et les yeux.

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Cause des lésions oculaires graves

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Suspecté de diminuer la fertilité ou de provoquer des lésions au fœtus.

11.3 Effets chroniques : La formulation n'a pas été testée.

11.4 Expériences pratiques : Après la sensibilisation, même des concentrations très faibles peuvent causer une réaction allergique grave.

11.4 Expériences pratiques : Après la sensibilisation, même des concentrations très faibles peuvent causer une réaction allergique grave.

11.5 Remarques générales : Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité : La toxicité aquatique du produit est inconnue ; toutefois, vu les composants qu'il contient, il risque d'être dangereux pour les organismes aquatiques ou risque de provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Éviter la contamination du sol, des égouts et des eaux de surface.

12.2 Mobilité : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.3 Persistance et dégradation : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.4 Résultats de l'évaluation PBT : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.5 Autres effets néfastes : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

13.1 Mise au rebut appropriée / produit : Ne pas contaminer les égouts, le sol ou les eaux de surface avec ce matériau ou son récipient. Essayer d'utiliser tout le produit. Mettre ce récipient et son contenu au rebut en conformité avec les réglementations fédérales, d'état et locales. Ne pas réutiliser ou reemplir.

13.2 Codes /désignations de mise au rebut EWC / AVV : 070208

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

13.3 Conditionnement approprié : S.O.

13.4 Informations supplémentaires : 3D Systems recommande de consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour être en conformité avec les règlements en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) : Non réglementé

14.2 Transport maritime (code IMDG/GGVSee) : Non réglementé

14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) : Non réglementé

14.4 DOT : Non réglementé

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Règlements de l'Union européenne :

Règlementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Polluants organiques persistants

Non applicable

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) (CE) 1005/2009

Non applicable

Autorisation et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance nécessitant une autorisation (Règlement CE n° 1907/2006 (REACH), Annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à des restrictions (Règlement CE n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII).

Autres règlements de l'UE

Directive 2012/18/UE la plus récente concernant les risques d'accidents graves impliquant des substances dangereuses.

Pas listé

Règlementations nationales :

Classe allemande de risque pour l'eau (WGK) : WGK2 (danger pour les eaux)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique - Aucune information disponible

15.3 RÈGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES

TSCA : Tous les composants répertoriés ou exemptés de la liste

TSCA - Section 5(a) Significant New Use Rule List of Chemicals (liste des produits chimiques soumis à de nouvelles règles d'utilisation importantes) : Ce produit contient du 2-propen-1-one, 1-(4-morpholinyl) - (CAS 5117-12-4) qui est soumis au « Toxic Substances Control Act 5(a)(2) - Significant New Use Notification 40 CFR 721.5185 » (Loi de contrôle des substances toxiques - Notification de toute nouvelle utilisation importante).

TSCA - Section 5(e) Consent Order (ordonnance de consentement) : Ce produit contient du 2-Propén-1-one, 1-(4-morpholinyle qui est soumis à une ordonnance de consentement en vertu de l'article 5(e) de TSCA. Ne l'utiliser qu'avec les systèmes d'impression stéréolithographique 3D Figure 4 ; ne pas verser dans les cours d'eau ; éviter tout contact avec la peau et l'inhalation de la matière première.

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpart D) (ordonnance sur le contrôle des substances toxiques TSCA section 12(b) de la notification d'exportation (40 CFR 707, partie subalterne D) des États-Unis : Ce produit contient du 2-Propen-1-one, 1-(4-morpholinyl) (CAS 5117-12-4) qui est soumis à la section 12(b) de la loi sur le contrôle des substances toxiques, notification d'exportation.

Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) : Pas listé.

SARA 313 (40 CFR 372.65) : Pas listé.

CERCLA (40 CFR 302.4) : Pas listé.

Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) : Pas listé.

SARA 313 (40 CFR 372.65) : Pas listé.

CERCLA (40 CFR 302.4) : Pas listé.

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

15.4 Réglementations internationales

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées conformément aux réglementations sur les produits chimiques en vigueur en Australie, au Canada, en Chine, dans l'Union européenne, au Japon, en Corée du Sud, en Nouvelle-Zélande, à Taïwan, en Suisse et aux États-Unis.

Ce produit peut contenir des substances NON enregistrées selon la réglementation chimique aux Philippines.

Convention de Stockholm : Non applicable

Convention de Rotterdam : Non applicable

Protocole de Montréal : Non applicable

Protocole de Kyoto : Non applicable

Convention de Bâle : Non applicable

15.5 Réglementations de la Malaisie

Ingrédients actifs des pesticides (Loi sur les pesticides de 1974, première annexe, 1er octobre 2004) : Non réglementé.

CWC (Chemical Weapons Convention) Act 2005, Schedules 1-3, tel que modifié par le règlement CWC 2007, 5 octobre 2007) : Non réglementé.

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) (Qualité de l'environnement (Interdiction d'utiliser des CFC et d'autres gaz comme propulseurs et agents gonflants) Ordonnance 1993, 31 décembre 1993) : Non réglementé.

Utilisation interdite de substances [Ordonnance de 1999 sur la sécurité et la santé au travail (interdiction d'utiliser la substance)] : Non réglementé.

Autres informations

Ordonnance du ministre du travail et de la politique sociale du 6 juin 2014 concernant les concentrations et intensités maximales admissibles des agents nocifs pour la santé dans un environnement de travail (Journal officiel 2014, point 817).

15.6 Réglementations de Singapour

Stupéfiants contrôlés (loi sur l'abus de drogues, première annexe, parties I, II et III) : Non réglementé.

Médicaments spécifiés contrôlés (loi sur l'abus de médicaments, quatrième annexe) : Non réglementé.

Substances à consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (loi sur la protection et la gestion de l'environnement, 2^e annexe, partie 1, 1^{er} juillet 2013) : Non réglementé.

15.7 Règlements de la Corée du Sud

Tous les ingrédients chimiques de cette formulation sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu de la réglementation sud-coréenne sur les produits chimiques.

A. Restrictions en vertu de la loi sur la sécurité et la santé au travail

Substances nocives dont la fabrication ou l'utilisation doit être autorisée : Non réglementé.

Substances dangereuses contrôlées : Non réglementé.

Substances nocives nécessitant un examen médical spécial : Non réglementé.

Surveillance de l'environnement du lieu de travail - Matériaux nocifs : Non réglementé.

Limite d'exposition professionnelle : Non réglementé.

B. Restrictions prévues par la loi sur le contrôle des produits chimiques (anciennement loi sur le contrôle des produits chimiques toxiques)

Prévention des rejets accidentels de substances : Non réglementé.

Produits chimiques sous observation : Non réglementé.

C. Restrictions en vertu de la loi sur la gestion de la sécurité des substances dangereuses

Pas réglementé

D. Restrictions en vertu de la loi sur le contrôle des déchets

Matières halogénées dans les déchets de solvants organiques : Non réglementé.

Substances dangereuses : Non réglementé.

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

E. Restrictions en vertu d'autres lois étrangères ou nationales

Loi sur la conservation de l'air pur

Polluants atmosphériques : Non réglementé.

Polluants atmosphériques spécifiques : Non réglementé.

Loi sur l'enregistrement et l'évaluation des produits chimiques

Produits chimiques toxiques interdits : Non réglementé.

Désignation des produits chimiques existants soumis à l'enregistrement (PEC) (MoE n° 2015-92) : Non listé.

Substances chimiques à usage restreint : Non réglementé.

Produits chimiques toxiques : Pas réglementé

15.8 Règlements japonais

| | |
|--|---|
| Chemical Risk Information platform (CHRIP) | Listé |
| Loi industrielle sur la santé et la sécurité | Non applicable |
| Substances dangereuses | Non applicable |
| Règlementation des poisons contenant des solvants organiques | Non applicable |
| Ordonnance sur la prévention des risques dus à des substances chimiques spécifiées | Non applicable |
| Règlementation de prévention de l'empoisonnement par le plomb | Non applicable |
| Loi de contrôle des poisons et substances délétères | Non applicable |
| Loi PTR et sur la gestion de la promotion des produits chimiques (loi PRTR) | Aucun composant listé |
| Acte sur la lutte contre les incendies | Catégorie 4, Classe 3, huile |
| Loi sur les explosifs | Non applicable |
| Loi sur la sécurité des gaz sous haute pression | Non applicable |
| Ordonnance de contrôle des exportations | Non applicable |
| Loi sur la mise au rebut et le nettoyage publics | Applicable. Avant la mise au rebut, consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour se mettre au courant des règlements en vigueur. |

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Phrases de risque pertinentes (numéro et texte intégral) citées en référence aux sections 2 et 3 (selon (CE) 1272/2008) :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Cause des lésions oculaires graves

H302 : Nocif en cas d'ingestion Provoque des lésions oculaires graves

H312 : Dangereux en cas de contact avec la peau.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques et les effets durent longtemps.

H412 : Dangereux pour les organismes aquatiques avec effets néfastes à long terme.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H361 : Suspecté de diminuer la fertilité ou de provoquer des lésions au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.2 Informations supplémentaires :

Date de parution de la FS :27-01-20

Numéro de révision de la FS : ...-02-A

Date de révision de la FS :14-08-20

Raison de la révision :Mise à jour du nom du produit, sections 1, 2, 3, 11, 15.

www.3dsystems.com

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

Fiche de données de sécurité

Figure 4[®] Rigid White

Date de révision : 14-08-20

REJET DE RESPONSABILITÉ : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords, provenant de, créés par, conclus avec 3D Systems Corporation. 3D Systems Inc. ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Inc. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires particuliers ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems Inc., dans le cadre d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits, est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement www.3dsystems.com pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

© Copyright 2020 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. 3D Systems, le logo 3D et Figure 4 sont des marques déposées de 3D Systems, Inc.